

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE SEMOY

Le Comité des Fêtes de Semoy organise un vide grenier le dimanche 7 septembre 2014.

Cela concerne la vente ou l'échange d'objets usagés appartenant aux exposants mais en aucun cas à des commerçants ou des fabricants qui en font commerce (Ex : mobilier, bibelots, livres, jouets, vêtements)
Aucun commerce ou échange d'animaux ne sera toléré.

Le vide grenier se déroulera de 8 heures à 18 heures

Sur le terrain à coté de la ligue de Tennis, au parc de LA VALINIERE à Semoy

***Les participants devront se présenter entre 7 heures et 8 heures muni de la PIÈCE D'IDENTITÉ DE LA PERSONNE INSCRITE SUR LE BULLETIN CI-APRES ET UNIQUEMENT.**

Un registre contenant les identités est tenu et remis ensuite à la Préfecture pour vérification.

Les véhicules des exposants pourront être stationnés sur le stand à condition qu'ils ne soient pas trop volumineux :

- 5 mètres maxi sinon prendre 2 stands ou stationner sur le parking (véhicule avec remorque, fourgon)
- Ne dépassant pas les 2,50 mètres de hauteur et les 3,5 tonnes.

Sont exclus les campings cars et les camions.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

Conditions d'Inscription

1. REMPLIR LISIBLEMENT LE BULLETIN D'INSCRIPTION, LE SIGNER OBLIGATOIREMENT.

(Par la même personne décrite sur la pièce d'identité).

2. Y JOINDRE:

- **une copie recto/verso de la pièce d'identité** (même personne que le bulletin d'inscription).
- **et un chèque daté et signé à l'ordre du Comité des Fêtes de Semoy.**

3. ENREGISTREMENT DU BULLETIN D'INSCRIPTION:

Soit lors des 2 permanences du CdF à la Maison des Associations

Place François Mitterrand à Semoy :

Le samedi 30 août de 10h à 12h

Ou

Le mardi 2 septembre de 17h à 19h.

Soit à adresser ou à déposer à la Mairie de Semoy (dans une enveloppe)

Aucun enregistrement ne pourra se faire sans les 3 pièces demandées.

Tout dossier incomplet, illisible, sans signature, sans règlement ou déposé après la date du mardi 2 septembre 2014 sera automatiquement refusé.

4. EMBLACEMENT MINIMUM : 1 lot de 5 mètres pour 10p (possibilité de réserver plusieurs lots de 5m).

5. PLACES LIMITEES POUR LES COMMERCANTS-PROFESSIONNELS installés sous les barnums du CDF. Les Professionnels pourront exposer sous condition d'acceptation du bureau du CDF.

Le tarif : 50p les 9m².

LES COMMERCANTS ET LES PROFESSIONNELS DEVRONT FOURNIR UNE PHOTOCOPIE DE LEUR INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE.

